

Cour d'Appel de Versailles
Tribunal Judiciaire
Jugement prononcé
Tribunal de police
N° minute :
N° parquet :

Extrait des minutes du Greffe
du Tribunal Judiciaire de Versailles

Plaidé le : 021
Délibéré le : /2022

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE POLICE

A l'audience publique du Tribunal de Police de Versailles le [REDACTED]
DEUX MILLE VINGT ET UN,

composé de Madame [REDACTED] vice-président, présidente du tribunal correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame [REDACTED] Greffier

en présence de Madame [REDACTED] substitut du procureur de la République

Et appelé l'affaire,

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

[REDACTED]

non comparant représenté avec mandat par Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS (G59),

Prévenu du chef de :

EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR faits commis le 16 mars 2020 à 00h32 à [REDACTED] AUTOROUTE

DEBATS

[REDACTED]

Il y a donc lieu de relaxer [REDACTED]

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de [REDACTED]

RELAXE [REDACTED] des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière présente lors du délibéré.